

05

Questions / Réponses

Merci de votre attention !

Pour nous contacter : dfa-sara-par@paris.fr

Ressources utiles

1. Faire une [demande de contact avec un acheteur de la Ville](#)
2. Se renseigner sur la [politique d'achat de la Ville](#) et consulter le [2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable](#)
3. S'informer sur les [Actualités et évènements fournisseurs](#)
4. Se renseigner sur [la relation avec les fournisseurs](#) et prendre notamment connaissance de l'organigramme de la Direction des Finances et des Achats, des différents interlocuteurs au sein de la Sous-direction des Achats et la Charte de déontologie
5. Prendre connaissance du [Guide d'utilisation de la plateforme Maximilien](#), identifier des partenaires pour répondre aux marchés et vous mettre en veille sur nos consultations lancées dès 40 000 euros HT sur votre secteur d'activité en [créant des alertes mail sur la plateforme: http://www.maximilien.fr/](#)
6. Découvrir le [Portail Paris Fournisseur](#) (réservé aux titulaires de nos marchés)
7. Se renseigner plus généralement avec [l'Open Data Paris](#)

**Réunion d'information fournisseurs du 16 mai 2023 relative à la programmation
2023 - 2024 des marchés publics de travaux de bâtiments**

Compte-rendu des questions/réponses en séance

Question 1 : Quel est l'impact des Jeux Olympiques sur les travaux pendant l'été 2024 ?

Réponse : Des restrictions de circulation et d'accès sont effectivement à prévoir dans certains périmètres au cours de l'été 2024. Néanmoins, cela n'induit pas à un arrêt de l'ensemble des opérations de travaux qui perdureront, sous réserve d'adaptations. Celles-ci sont déjà prévues dans les cahiers des charges des marchés concernés.

Question 2 : Est-il possible de préciser dans le support de présentation le budget associé aux différentes opérations ?

Réponse : Des précisions ont été apportées dans le support de présentation.

Question 3 : Est-ce que la Ville de Paris envisage de recourir au marché global de performance pour des opérations de travaux relativement modestes (2 à 4 millions d'euros environ) ?

Réponse : Le marché global de performance implique une procédure de passation et un montage contractuel complexes. Cette possibilité fait donc l'objet d'une étude au cas par cas, notamment si l'opération revêt des enjeux importants en matière de performance. En ce sens, la Ville de Paris y recourt de préférence pour des opérations d'ampleur sur des équipements complexes, tels que les piscines.

Question 4 : Comment les offres financières sont-elles analysées ?

Réponse : La méthode d'analyse des offres financières est détaillée dans chaque règlement de consultation. La Ville de Paris applique une formule mathématique ayant pour base la moyenne des offres reçues, que les prix soient forfaitaires ou unitaires, et ce en prenant en compte l'ensemble des tranches si tel est le cas. Le contenu de l'offre financière fait également l'objet d'une analyse dans son détail, servant notamment pour la détection des offres anormalement basses et dans le cadre des négociations. Enfin, ponctuellement, le règlement de consultation peut aussi prévoir une clause permettant d'évincer une offre excessivement chère qui fausserait la moyenne des offres et donc les notes finales des autres offres financières.

Remarque : Dans le cadre de la candidature, la demande de références sur le court terme est contraignante pour un certain nombre de cabinets d'architecture, dont les références peuvent être plus anciennes tout en restant pertinentes.

Réponse : Les références demandées dans le cadre de la candidature font l'objet d'une spécification pour chaque consultation. Sur les segments d'achats fortement concurrentiels, tels que les concours d'architecture, les références peuvent en effet être affinées pour obtenir un nombre raisonnable d'offres à analyser. Par ailleurs, en matière de commande publique responsable, l'un des objectifs est de continuer d'accroître l'accès aux contrats en portant une vigilance sur les minimums de candidature exigés. En ce sens, l'ancienneté des références a notamment été rallongée pour les marchés de maîtrise d'œuvre.

Question 5 : Est-ce que le volet social des marchés publics intègre l'apprentissage ?

Réponse : L'apprentissage fait partie de la dimension sociale de la commande publique responsable. La Ville de Paris s'inscrit dans une démarche d'accroissement du recours à l'apprentissage sur ces marchés. À ce titre, les opérations de travaux sur les monuments historiques y sont notamment propices. La prise en compte de l'apprentissage pour l'exécution d'un marché est précisée le cas échéant dans les clauses et/ou critères de chaque consultation. Par ailleurs, il est à noter que l'apprentissage n'est cependant pas pris en compte pour le décompte des heures d'insertion.

Question 6 : Les budgets prévisionnels pour certaines opérations apparaissent parfois sous-évalués. Comment est déterminé un budget prévisionnel ?

Réponse : Le budget prévisionnel d'une opération est élaboré à la suite d'une étude exploratoire, réalisée par les économistes de la Ville de Paris. Ils s'appuient sur un retour d'expérience des opérations similaires et sur une prospection du milieu fournisseur. Par ailleurs, le chiffrage du coût des opérations a été rendu plus complexe tant pour l'administration que pour les fournisseurs avec les conséquences de la crise Covid, la hausse des matières premières et du prix de l'énergie. Si un opérateur estime que le budget prévisionnel est sous-évalué pour un marché, il peut le signaler pendant la phase de publication de la consultation, où le pouvoir adjudicateur a encore la faculté de modifier les pièces de la consultation.

Question 7 : Pour l'opération de travaux « *Halle bassin et accueil en construction neuve, locaux piscine et nouvelle salle de sport dans l'existant, rénovation énergétique du groupe scolaire et du centre sportif, 20 rue Maryse Hilsz - 10 rue Cristino Garcia - 20^e* » quelle est son ampleur financière ?

Réponse : Le coût global de l'opération sera supérieur à 20 millions d'euros HT.